

Ruhengeri, le 26 juin 1955

Ruhengeri



1456

AVIS AUX JOUEURS DE TENNIS  
=====

L'expérience ayant montré que la formule adoptée depuis le mois dernier ne donne pas satisfaction, je ne percevrai plus, à partir du 1 juillet prochain, de droits de participation des débutants.

Le court du Poste leur sera gracieusement réservé (avec faculté d'utiliser les balles et le filet du Territoire) le dimanche matin et le lundi après midi.

De plus, un mur d'entraînement sera construit dans un proche avenir, pour leur permettre d'atteindre plus rapidement un degré d'avancement qui rende possible leur participation au jeu avec des amateurs de tennis plus avancés, sans compromettre totalement l'intérêt sportif des parties.

Pour le reste, mon avis au public du 20 mai dernier demeure d'application, avec la seule réserve que la cotisation trimestrielle exigée sera de 150 frs par personne ou de 200 frs par famille de joueurs.

Je veux espérer que tout le monde comprendra que les mesures di-dessous exposées sont prises dans l'intérêt général, sans aucune considération de personnes.

L'Administrateur de Territoire  
A. d'ARIAN.-

